



TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Suite à donner aux recommandations
des réunions sectorielles et techniques****a) Réunion tripartite pour promouvoir une mondialisation
juste dans le secteur du textile et de l'habillement
dans un environnement «post-AMF»
(Genève, 24-26 octobre 2005)**

1. La Réunion tripartite pour promouvoir une mondialisation juste dans le secteur du textile et de l'habillement dans un environnement «post-AMF» s'est tenue à Genève du 24 au 26 octobre 2005, sous la présidence de M. Jean-Jacques Elmiger (Suisse).
2. Ont participé à la réunion les représentants des gouvernements des 15 Etats Membres invités (Bangladesh, Brésil, Cambodge, Chine, Etats-Unis, France, Haïti, Inde, Kenya, Lesotho, Maroc, Mexique, Philippines, Roumanie, Turquie), 15 représentants des employeurs et 15 représentants des travailleurs. Etaient également présents des observateurs gouvernementaux (Belgique, Canada, Egypte, Espagne, Italie, Guatemala, Honduras, Madagascar, Malaisie, Maurice, Panama, Pérou, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Soudan, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie), des représentants des institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations internationales (Commission européenne, Bureau international du textile et de l'habillement, Centre du commerce international CNUCED/OMC, Organisation de coopération et de développement économiques, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Banque mondiale, Organisation mondiale du commerce) et des observateurs d'organisations internationales non gouvernementales (European Apparel and Textile Organization; Fédération syndicale européenne du textile, de l'habillement et du cuir; Confédération internationale des syndicats libres; Fédération internationale textile et habillement; Organisation internationale des employeurs; Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir; Confédération mondiale du travail).
3. Les participants à la réunion ont examiné un rapport préparé par le Bureau international du Travail (TMTC-PMFA/2005).
4. Un résumé établi par le président a été présenté à la réunion. Avant d'être adopté à l'unanimité, il a fait l'objet de la part des employeurs de quelques réserves, qui ont été consignées. Le résumé du président ainsi qu'un résumé des débats de la réunion sont reproduits dans la *Note sur les travaux*, qui est distribuée avec le présent document. Les

paragrapes 9 à 12, 16 et 17, 20 et 21, 25, 29 et 31 appellent des mesures de la part de l'OIT en vue de promouvoir une mondialisation juste dans le secteur du textile et de l'habillement dans un environnement «post-AMF».

- 5. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute recommander au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général à communiquer la Note sur les travaux contenant les textes mentionnés au paragraphe 4 ci-dessus:**
- a) aux gouvernements, en les priant de communiquer ces textes aux organisations d'employeurs et de travailleurs intéressés;*
 - b) aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs intéressés;*
 - c) aux organisations internationales intéressées.*
- 6. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute également recommander au Conseil d'administration de prier le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les souhaits exprimés par les participants à la réunion dans les paragraphes pertinents du résumé du président.**

Genève, le 10 janvier 2006.

Points appelant une décision: paragraphe 5;
paragraphe 6.